

Des enseignants  
de la ville d'Antony,  
et des parents d'élèves

# NON AUX REFORMES BLANQUER

*La loi adoptée par l'Assemblée s'attaque en catimini  
aux fondements de l'Education Nationale !*

**Les conséquences de la loi pour les écoles primaires :**

**La création d'Établissements Publics des Savoirs  
Fondamentaux (EPSF)** même en zone urbaine  
= Fusion des écoles maternelles, élémentaires et  
des collèges dans un même regroupement à  
l'initiative des collectivités territoriales.



**Fermeture de classes** éloignées des collèges  
Hausse possible des effectifs dans les classes  
(jusqu'à 32 élèves en maternelle).  
**Fin des écoles de proximité**

**Gestion des écoles par les chefs  
d'établissement des collèges** ou  
leur adjoint.



**Suppression des postes de directeur d'école**  
Ecole gérée par des personnes qui ne  
connaîtront pas la réalité du terrain et les  
élèves. Qui assurera le travail de direction au  
quotidien ? Qui sera l'interlocuteur des  
familles ? Qui va veiller à la sécurité ???



**Exemplarité des  
enseignants** : Volonté de  
limiter la liberté d'expression  
des enseignants.



Risques de **sanctions** si les enseignants critiquent  
leur institution sur internet ou dans les médias  
lors de fermetures de classes ou pour dénoncer  
des violences scolaires...



Des missions d'enseignement seront confiées à  
des étudiants en bac + 2 sans formation et à  
de plus en plus de contractuels



**Baisse de la qualité des  
enseignements dispensés**



Scolarisation obligatoire à 3 ans  
(alors que 98 % des enfants de  
3 ans sont déjà scolarisés).



Les municipalités devront financer les  
écoles maternelles privées, il y aura  
donc **moins de moyens financiers  
pour les écoles publiques** (environ 150  
millions d'euros).



**Suppression de 2650 postes**  
Pas de moyens supplémentaires pour  
les élèves en situation de handicap



**Classes surchargées** avec de  
plus en plus d'élèves à besoins  
éducatifs particuliers sans  
accompagnement humain

